



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

électricité

Question écrite n° 110458

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les enseignements qu'il convient de tirer de la panne d'électricité qui s'est produite dans la soirée du 4 novembre et qui a touché plus de 10 millions de foyers européens, dont 5 millions en France. Il s'en est fallu de peu que l'ensemble du réseau européen s'effondre et prive d'électricité 100 à 200 millions de personnes pendant plusieurs heures, voire même plusieurs jours. Un accident d'une telle ampleur est d'autant plus inquiétant que les conditions climatiques n'étaient pas spécialement rigoureuses. Les explications circonstanciées fournies par l'opérateur allemand à l'origine de cette « méga-coupe » ne sont pas plus rassurantes. À l'évidence, la politique de déréglementation de l'énergie poursuivie en Europe depuis plusieurs années a fragilisé les systèmes de production et nous expose à subir des black-out aux conséquences économiques et sociales catastrophiques. Dans ces conditions, il lui demande d'élucider ce qui s'est passé en Allemagne et de faire procéder à une analyse approfondie des causes de la coupe du 4 novembre. Il l'invite à suspendre l'adoption de la loi d'ouverture des marchés et de privatisation de Gaz de France afin d'établir un bilan complet et sincère de la politique de déréglementation de l'énergie.

Texte de la réponse

L'incident du 4 novembre 2006 s'est traduit par des coupures d'environ 16 000 MW en Europe dont plus de 6 000 MW en France. Ces délestages, activés automatiquement en raison de la baisse de fréquence observée sur le réseau, ont permis un rétablissement rapide de conditions normales d'exploitation et, en l'espace de trois quarts d'heures, l'ensemble du continent était complètement réalimenté. L'ampleur de cet incident a conduit l'Union pour la coordination de la transmission de l'électricité (UCTE), l'Association européenne des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité (GRT), à mener une enquête, sur l'origine exacte de la panne. Son rapport préliminaire, publié le 30 novembre 2006, identifie deux causes principales : une mauvaise estimation de la répartition des flux sur le réseau par l'opérateur E.On et un manque de coordination entre les gestionnaires E.On, RWE et Tennet. Par ailleurs, le rapport énumère une série de facteurs aggravants, parmi lesquels le comportement de la production reliée au réseau de distribution, qui n'a pas résisté à la chute de fréquence, la rigidité des procédures allemandes et un manque de coordination entre gestionnaires de réseau de transport et de distribution dans certains pays d'Europe. En parallèle, afin de tirer tous les enseignements de la crise au niveau national, le Gouvernement a demandé au Conseil général des Mines de diligenter une mission sur le traitement de la crise électrique en France, et plus particulièrement sur les avantages et les inconvénients de la procédure de délestage automatique. Très concrètement, la France a déjà formulé auprès de ses partenaires deux propositions qui devraient permettre à l'avenir de prévenir des coupures telles que celle du 4 novembre 2006 : la constitution d'un centre de coordination entre gestionnaires de réseaux publics de transport et la réalisation d'une échelle commune de classification des incidents « réseaux ». Ces propositions permettraient aux gestionnaires de réseaux d'approfondir leurs échanges d'information, d'améliorer leurs prévisions de flux et de mieux coordonner leurs actions.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110458

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12053

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3334